st Feria IV. 21 Aprilis etismi prout exponitur er quosdam libros ejusicaciter disseminantes uit S. Congregatio. particulares casus, de icratim agendum crat, gulæ sio statutum fuit 1847-"Remota omni explicita, aut implicita one, usus magnetismi, tus adhibendi media icita non est moraliter non tendat ad finem uomodolibet pravum. principiorum, et mesicorum ad res, et efmaturales, ut physice st nisi deceptio omnino

rali hoo deereto satis aut illicitudo in usu, mi, tamen adeo crevit t neglecto licito studio riosa sectantes, magna tura, ipsiusque civilis o,ariolandi divinandive m se nactos glorientur ii et clara intuitionis, is mulierculæ illæ gessemper verecundis aia quæque conspicere, sa religione sermones ortuorum evocare, resota ac longinqua detenus superstitiosa exercere ausu temerario præsumunt magnum, quæstum slbi, ac dominis suis divinando certo consecuturæ. In hisce omnibus quacumque demum utantur arte, vel illusione, cum ordineutur media physica ad effectus non naturales, reperitur deceptio omnino illicita et hæreticalis, et scandalum contra honestatem morum.

Igitur ad tantum nefas, et religioni, et civili socletati infestissimum efficaciter cohibendum, excitari quam maxime debet pastoralis sollicitudo, vigilantia, ac zelus Episcoporum omnium. Quapropter quantum divina adjutrice gratia poterunt locorum Ordinarii, qua paternæ charitatis monitis, qua severis objurgationibus, qua demum juris remediis adhibitis, prout attentis locorum, personarum, temporum que adjunctis, expedire in Domino judicaverint, omnem impendant operam ad hujusmodi magnetismi abusus reprimendos, et avellendos, ut dominicus grex defendatur ab inimico homine, depositum fidei sartum tectumque custodiatur et fideles sibi creditl a morum corruptione præserventur.

Datum Romæ in Canceliaria S. Officii apud Vaticanum die 4 Augusti, 1856.

V. CARD. MACCHI.

même de la religion, évoquer les âmes des défunts, recevoir leurs réponses, découvrir les choses ignorées et éloignées et se livrer avec une téméraire audace à d'autres superstitions do ce genre, bien assurées d'obtenir par ces divinations un gain considérable pour elles-mêmes et pour leur maîtres. Comme en toutes ces pratiques on emploi les moyens physiques pour obtenir des effets qui ne sont pas naturels, quelque soit d'ailleurs l'art ou l'illusion auquel on a recours, il est impossible qu'il s'y trouve autre chose qu'une déception tout-à-fait illicite approchant de l'hérésie, et un scandale opposé à l'honnêteté des mœurs.

Il est donc à propos d'exhorter tous les Évêques à mettre en usage les ressources de leur soilicitude pastorale, de leur zèle et de leur vigilance pour arrêter un mal si grand et si dangereux pour la religion et pour la soclété. C'est pourquoi, autant qu'ils le pourront avec l'aide de la grâce divine, les ordinalres des lieux doivent faire tous leurs efforts, tant par les avis d'une charité paternelle que par des défenses sévères et même en employant les peines de droit, suivant qu'il le jugeront expédient dans le Seigneur, d'après les circonstances des lieux, des personnes et des temps, pour réprimer et proscrire ces abus du magnétisme, et mettre ainsi le troupeau fidèle à l'abri des attaques de l'homme ennemi, conserver intact le dépôt de la fol, et préserver de la corruption des mœurs les fidèles qui leur sont confiés.

Donné à Rome, à la Chancellerie du S. Office, dans le palais du Vatican, le 4 août, 1856.

(Signé,) V. CARDINAL MACCHI.